

Procès-verbal de la séance du Comité Technique du 03 Février 2022

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

- Gilles BARDEL, Technicien de Recherche et de Formation
- Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'Etudes et de Formation
- Rania HAMMICHE, Technicien de Recherche et de Formation
- Marion HOUYVET, Adjoint technique de Recherche et de Formation
- Damien SOULAT, Professeur des Universités

Le quorum est atteint. Le Président procède à l'ouverture de la séance à 10h30.

Le secrétariat sera assuré par Madame Marie POTDEVIN tandis que Madame Marion HOUYVET est désignée Secrétaire Adjointe de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du CT du 29/11/2021

Pas de remarques particulières à ce sujet.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

2 – Règlement intérieur de l'ENSAIT

Gaël MONFRIER explique que le dernier règlement intérieur de l'ENSAIT datait de 2012 et qu'il nécessitait une mise à jour.

Le règlement a été allégé car il existait des doublons avec les statuts.

Les annexes ont été densifiées notamment en ce qui concerne la charte informatique et l'hygiène et sécurité.

Au niveau des changements, nous retrouvons :

- la création de la CPE de l'ENSAIT a été intégrée dans le règlement car auparavant nous avions une CPE commune avec Centrale
- la création de la commission d'experts interne pour l'étude des dossiers d'avancement des personnels
- la création d'une section disciplinaire pour les enseignants

Sabine CHLEBICKI fait référence au comité déontologique de l'ENSAIT et demande si celui-ci a déjà été sollicité. Gaël MONFRIER répond que ce comité a déjà été saisi et précise que Nolan JEHANNO est le référent déontologique. Sabine CHLEBICKI demande si le comité peut être sollicité lorsqu'un agent demande une mise en disponibilité afin d'examiner s'il y a un conflit d'intérêt.

Gaël MONFRIER répond que oui.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

3 – Plan de formation 2022

Orianne DAVID présente le plan de formation 2022.

En 2021, 25 personnes ont bénéficié d'au moins une formation. Il y a eu au total 23 sessions de formation dont 6 collectives sur les thèmes suivants :

- 15 sur le thème « environnement professionnel »
- 5 sur le thème « Hygiène et Sécurité »
- 2 sur le thème « Management »
- 1 sur le thème « Bureautique »

L'une de ces formations se démarque des autres, car c'est une formation longue et diplômante ; c'est la 1ère de ce genre à être organisée à l'ENSAIT.

Peu d'enseignants et d'enseignants-chercheurs suivent des actions de formation ; ceci s'explique par la difficulté à proposer un catalogue de formation général, mais également par un très faible nombre de demandes.

Les dépenses en formation ont bénéficié à 60% aux hommes, et à 40% aux femmes, même si plus de femmes ont suivi au moins une action de formation au cours de l'année.

Voici ci-dessous la répartition des formations dans chaque catégorie, puis par service :

Catégorie	Nombre d'heures	Nombre de personnes concernées	Nombre de femmes concernées	Nombre d'hommes concernés
Catégorie A	338 h	12	8	4
Catégorie B	252 h	7	5	2
Catégorie C	210 h	5	2	3
Enseignant - EC	24h	1	1	0
TOTAL	824	25	16	9

- Patrimoine : 24%
- Etudes : 20%
- RH 12%
- Atelier : 8%
- RI 8%
- Juridique 4%

- DRE 4%
- GEMTEX : 4%
- Enseignant : 4%
- Direction : 4%
- Hygiène et sécurité : 4%
- Communication : 4%

Le Plan de Formation de l'ENSAIT est conçu sur la base de plusieurs éléments :

- Les Comptes Rendus d'Entretiens Professionnels et demandes directes ;
- Les obligations légales en termes d'Hygiène et de Sécurité ;
- Les changements d'organisation qui ont un impact direct sur les missions des agents ;
- Les priorités définies par la Direction.

Orianne DAVID fait un focus sur les formations prévues en 2022.

Actions collectives :

- SST / 4 personnes / OPSIE FORMATION
- SSIAP 1 / 2 personnes / OPSIE FORMATION
- Travail en hauteur / 4 personnes / Formaprotec
- Recyclage d'autoclave / 4 personnes / Formaprotec
- Accompagnement aux dossiers d'avancement / à définir
- Coaching des étudiants – CV et LM : 3 personnes
- Anglais / à définir
- Manager des agents en situation de télétravail / à définir
- Agents en situation de télétravail / à définir

Actions individuelles :

Communication

- Formation logiciel Illustrator / 1 personne / DAWAN
- Formation sur la communication interne / 1 personne / Orsys

CRIA

- Formation logiciel Ansible / 1 personne / DAWAN
- Formation logiciel Microsoft Endpoint Configuration/ 1 personne / DAWAN

Direction

- Bilan de compétences / 1 personne / à définir

Relations Externes

- Formation à définir selon le profil / 1 personne / à définir

Etudes

- Stages étudiants/ 1 personne / AMUE
- Aurion/ 1 personne / AURIGA
- Prise de parole en public/ 1 personne / à définir
- VAE/ 1 personne / AMUE

Finance

- Gestion budgétaire et comptable / 1 personne / IGPDE C
- Contrôle interne financier / 1 personne / IGPDE
- Mettre en place un contrôle de gestion / 1 personne / Orsys
- Gestion des immobilisations / 1 personne / ACP

Gemtex

- Stages étudiants/ 1 personne / AMUE
- Projet Horizon 2022/ 1 personne / AMUE

Patrimoine

- Habilitations électriques
- Recyclages électriques/ 1 personne / Formaprotec
- Diagnostic organisationnel/ 1 personne / AMUE
- Manager dans le changement/ 1 personne / AMUE
- Co-développement : résoudre des problématiques managériales/ 1 personne / AMUE

RH

- Accueil des chercheurs étrangers / 1 personne / AMUE
- Gestion du temps / 1 personne / Elegia
- Elections professionnelles / 1 personne / Cegape
- RSU / 1 personne / Cegape

Ateliers

- Planification / 1 personne / à définir
- Bilan de compétences / 1 personne / à définir
- Extrusion réactive/mélange de polymère / 1 personne / à définir
- Confection niveau 2 / 1 personne / à définir
- Maintenance machine / 1 personne / à définir

Juridique

- Elections professionnelles / 1 personne / Cegape

Orianne DAVID explique qu'il existe de nombreux dispositifs de formation aujourd'hui dans la Fonction Publique d'Etat, adaptés à différentes situations que peuvent rencontrer les agents au cours de leur carrière.

Ces dispositifs sont :

- Le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- Le Congé de Formation Professionnelle (CFP) ;
- La Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ;
- La période de professionnalisation ;
- Le bilan de compétences.

Gaël MONFRIER remercie Orianne DAVID pour ce travail de qualité. Il s'interroge sur le fait que plus de 90% des formations sont à destination des IATS. Il demande à Damien SOULAT s'il peut éclairer cette situation.

Damien SOULAT souligne qu'il existe des formations et des ateliers qui sont organisés par les écoles doctorales sur la Recherche et l'encadrement de doctorants.

Marie POTDEVIN relève que le service RH ne reçoit pas ces offres de formation à destination des enseignants-chercheurs. Il est possible alors que des enseignants-chercheurs suivent des formations mais ça n'apparaît pas dans les bilans formation.

Marion HOUYVET précise qu'elle reçoit des mails à ce sujet et qu'elle les redirigera automatiquement au service RH.

Damien SOULAT souligne qu'il faudrait ajouter les formations dispensées par Ludovic KOEHL et Cathy SANTENS.

Eric DEVAUX explique que le ministère via la loi de programmation pour la recherche souhaite qu'il y ait une répartition de 40% de professeurs des universités et 60% de maitres de conférences au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Un dispositif de voie de promotion interne temporaire à destination des enseignants-chercheurs et plus particulièrement des Maitres de Conférences vient d'être créé. Cette possibilité permet l'accès au corps des Professeurs des Universités.

L'ENSAIT a reçu une possibilité de promotion interne pour 2021, la campagne se déroulera en 2022 avec un effet rétroactif. La répartition se fera par section CNU, le profil sera défini avec Xianyi ZENG.

Damien SOULAT demande quel est le ratio actuel PU/MCF au sein de l'ENSAIT. Gaël MONFRIER répond que la répartition est d'à peu près 50/50 actuellement. Il précise que ce sera la seule possibilité pour l'ENSAIT.

Eric DEVAUX explique que l'ENSAIT a reçu une possibilité car une section CNU est actuellement déficitaire en Professeur des Universités mais l'ENSAIT n'est pas contrainte de cibler cette section.

Damien SOULAT demande s'il y a des contraintes ou critères à respecter.

Marie POTDEVIN explique que les conditions sont les suivantes :

- Etre MCF HC HDR
- Etre MCF CN HDR avec plus de 10 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la liste de nomination est proposée.

Eric DEVAUX passe à un autre point d'informations générales. Le site lillois bénéficie du label I-SITE depuis 2017 ce qui nous permet d'avoir un certain nombre de moyens avec pour objectif une enveloppe de 500 millions d'euros.

Une évaluation de l'I-SITE a été effectuée ces dernières semaines pour obtenir la pérennisation de ce label.

L'évaluation s'est passée en deux phases. La première audition a eu lieu en novembre 2021 et la deuxième le 20 janvier 2022 devant un jury international de 5 personnes. Le résultat est attendu le 18 février 2022.

Eric DEVAUX explique également qu'il participe tous les vendredis martin au comité de direction de l'EPE. Il insiste sur le fait qu'il est important de garder notre personnalité morale et juridique afin de garder la main sur la gestion de nos Ressources Humaines et Finances.

Damien SOULAT demande s'il y a un risque que la gestion de nos projets de recherche soit gérée par l'Université de Lille.

Eric DEVAUX répond qu'il n'y a pas de raison et que la gestion de nos projets de recherche collaboratifs restera au sein de l'ENSAIT.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

5 – Réduction des dates de mandat de la CPE

Marie POTDEVIN explique que le ministère a demandé à l'ENSAIT de prendre un arrêté afin de réduire la date de mandat des représentants au sein de la CPE. Actuellement, la fin de mandat est prévue pour le 5 juin 2023 mais avec les élections professionnelles, il convient de réduire le mandat au 31 décembre 2022.

Pour rappel, la CPE avait plusieurs compétences et a perdu en 2020 sa compétence en termes de mobilité et sa compétence en termes d'avancement en 2021.

Les élections auront lieu du 1^{er} au 08 décembre 2022. Un comité social d'administration va être créé ainsi qu'une formation spécialisée. Il y aura également le renouvellement de la CPE au 1^{er} janvier 2023 avec pour champ de compétences le volet disciplinaire.

Sabine CHELBICKI demande si les représentants de l'ENSAIT pour la CPE doivent s'inscrire sur les listes de l'EPE.

Marie POTDEVIN répond que non, les élections sont propres à l'ENSAIT.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	5/0/0

6 – Questions diverses

Rania KHIROUANI fait référence au protocole télétravail. Elle demande jusque quand ce protocole est mis en place et s'il sera renouvelé et/ou modifié en septembre 2022.

Gaël MONFRIER répond que le protocole de télétravail n'a pas de date de fin et qu'il pourra être amené à évoluer.

Un bilan du télétravail sera fait au CT de Juin 2022.

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité technique et lève la séance à 11 heures 35.

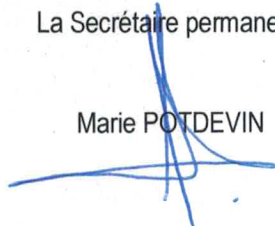
Le Président de séance

Eric DEVAUX



La Secrétaire permanente

Marie POTDEVIN



La Secrétaire adjointe de séance

Marion HOUYVET

